

PROJET DE LOI DE FINANCES 2027

Décrypté par Michel KLOPPER.

5 novembre 2026 DISTANCIEL / PARIS

Durée : 1 jour / 6 h Horaires : 9h30 – 17h

PUBLIC

DGS, DGA, Elus locaux,
services financiers
Collectivités territoriales

PRÉREQUIS

Connaissance de base des
finances locales

OBJECTIFS

- Décrypter et analyser le PLF 2027
- Anticiper ses impacts sur les budgets locaux

INTERVENANT(E)

Michel KLOPPER
Consultant en
finances locales

PROGRAMME

Contexte des finances publiques

à l'automne 2026 et situation financière des différentes catégories de collectivités à fin 2025

Architecture du projet de loi de finances 2027

Les dotations d'État et la péréquation
Les mesures fiscales de la loi de finances
Les évolutions du DILICO (mécanisme de prélèvement sur recettes fiscales)

Les autres mesures intéressant les collectivités

Impacts sur les futurs BP 2027, et les perspectives financières et les projets de mandat 2026-2032 du bloc communal

PROJET DE LOI DE FINANCES 2027

5 novembre 2026 (cocher la case correspondante)

- ☐ A distance
☐ Paris

Inscription à retourner à : contact@campus-secteur-public.fr

TARIFS NETS PAR PARTICIPANT ET PAR JOUR

Non assujetti à la TVA · Cochez la catégorie correspondante

☐	Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants	440 €
☐	État, collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants	590 €
☐	Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, conseils départementaux et conseils régionaux	690 €
☐	Entreprises privées et publiques	790 €

10 % de remise pour 2 participants · 15 % pour 3 participants

PARTICIPANT (E)

Nom

Prénom

Fonction

E-mail

Téléphone

STRUCTURE & FACTURATION

Nom de la structure

Adresse

Code postal / Ville

Contact administratif / E-mail

Date, signature et cachet de la structure

Conditions générales de vente :

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.